En Direct réglementaire

Pharmaciens

Contacts :
+ Rapide : par courriel depuis votre espace « amelipro »

Par tél : 3608 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30
Par courrier : Assurance maladie de la Côte-d'Or -CS 34548-21045 DIJON cedex

DATE : 27 MARS 2020
REFERENCE : COVID-19

COVID-19 : TABLEAU DE DISTRIBUTION DES MASQUES

Rappel des instructions d'envoi des tableaux à la CPAM de Côte-d'Or

A chaque délivrance, il vous est demandé de compléter le « document unique de traçabilité des délivrances » ci-joint. Les boites de masques chirurgicaux et masques FFP2 doivent être distinguées de votre stock habituel en apposant sur le conditionnement des masques une étiquette « stock Etat ».

Lorsque le stock est épuisé, ce document unique de traçabilité doit être adressé à votre grossiste répartiteur ainsi qu'à la boite mail de votre caisse primaire : endirect.cpam-dijon@assurance-maladie.fr (de façon hebdomadaire, tous les vendredis après-midi) pour permettre d'assurer un suivi et de renouveler vos stocks sous le contrôle de la cellule nationale de crise.

Nous invitons les pharmacies qui n'auraient pas encore renvoyé le tableau pour la semaine dernière à le faire rapidement.

Directeur de la publication : Yvan Petraszko
Rédaction : Sous-direction professionnels de santé / établissements
Cpam de la Côte-d'Or – CS 34548 – 21045 Dijon Cedex